

**Motion du 24 novembre 2010 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Jacques Finet, Rémy Burri, Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Mmes Sandra Golay, Anne Carron-Cescato, Odette Saez, Marie Chappuis, Alexandra Rys, Maria Pérez, Anne Moratti Jung, Danièle Magnin, MM. Gérard Deshusses, Grégoire Carasso et Pascal Rubeli: «FASe: pour une vraie transparence justifiant les subventions de la Ville de Genève».**

(renvoyée à la commission des finances par le  
Conseil municipal lors de la séance du 22 novembre 2011)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la Ville de Genève subventionne la FASE à hauteur de plus de 7 millions de francs en 2010;
- que ce montant est destiné à couvrir le versement des salaires et charges sociales des employés des centres de loisirs et lieux de rencontre de la Ville de Genève;
- que les difficultés budgétaires récurrentes de la FASE sont à l'origine des mesures d'économies imposées aux centres de loisirs depuis 2005;
- que ces mesures d'économies contraignent les maisons de quartier à diminuer leurs prestations, allant parfois jusqu'à fermer leurs portes durant quinze jours et ce malgré une diminution de 28 postes à temps plein dans le personnel d'animation et de 14 postes à temps plein dans le personnel technique et administratif;
- que la FASE a reconnu que les maisons de quartier sont sous-dotées;
- que dans le même temps la FASE prévoit la création de cinq nouveaux postes administratifs dont le financement n'est pas encore trouvé;
- que les rapports annuels de la FASE n'ont jamais permis d'identifier avec exactitude la concordance des montants versés par la Ville de Genève et par les autres communes avec le montant des frais de personnel affectés aux centres et des autres prestations réalisées par la FASE;
- que ces mêmes rapports d'activité ne font pas mention des chiffres relatifs au nombre d'enfants accueillis dans les centres,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre les dispositions utiles avec la FASE afin de pouvoir disposer des informations financières et statistiques nécessaires à la vérification de l'usage qui est effectivement fait de la subvention de la Ville de Genève, notamment avec une amélioration de la présentation des comptes annuels et par un complément d'information dans le rapport d'activité de la FASE avec des données plus détaillées sur les chiffres individuels par maison de quartier sur la dotation en personnel et les informations relatives au nombre d'enfants bénéficiaires et autres prestations fournies par les maisons de quartier pour les habitants;
- d'exiger de la FASE que ses frais de fonctionnement et particulièrement les frais de son personnel soient facilement identifiables dans ses états financiers et qu'ils fassent l'objet d'un commentaire détaillé dans son rapport d'activité;
- d'évaluer la pertinence de la contribution de la Ville de Genève aux frais de fonctionnement de la FASE.